

PAWORAMAS

L'actualité des Risques majeurs

Bulletin trimestriel de veille

N°21 - Octobre 2011
3ème trimestre 2011

Droit - Les derniers textes parus
Actes administratifs en Rhone-Alpes
Questions parlementaires
Jurisprudence
Veille technologique

Panoramas

L'actualité des risques majeurs

N° 21 – 3ème trimestre 2011

« Panoramas » est un bulletin de veille trimestriel
édité par l'Institut des Risques Majeurs (IRMa), 15 rue Eugène Faure, 38000 Grenoble

Veille réglementaire

1. [Droit - Les derniers textes parus](#)----- 2
2. [Les actes administratifs en Rhône-Alpes](#)----- 9
3. [Questions parlementaires](#)----- 15
4. [Jurisprudence](#)----- 19

Veille technologique internationale

1. [Risques naturels](#)-----20
2. [Risques technologiques](#)-----22

Pour aller plus loin...

- [Sélection bibliographique de documents](#)-----24

©IRMa - Tous droits de réservés. Les copies, reproductions, citations intégrales ou partielles autre que strictement privée et individuelle, sont illicites sans autorisation formelle de l'auteur ou de l'éditeur.

Contact : Nelly MIONI (IRMa), nelly.mioni@irma-grenoble.com , Tél. : 04 76 47 73 73
ou consultez <http://www.irma-grenoble.com>

©IRMa - Tous droits réservés.

1. - DROIT - Sélection des derniers textes parus au cours du 3ème trimestre 2011

L'Institut des Risques Majeurs vous signale les principaux textes législatifs et réglementaires parus au Journal Officiel au cours du trimestre, et classés par grands thèmes : textes généraux, risques naturels, arrêtés « Cat-Nat », risques industriels, ouvrages hydrauliques, risque nucléaire, sécurité civile, TMD.

TEXTES GÉNÉRAUX

Loi n° 2011-892 du 28 juillet 2011 tendant à faciliter l'utilisation des réserves militaires et civiles en cas de crise majeure

Source : [Journal Officiel](#), JORF n°0174 du 29 juillet 2011 page 12913 texte n° 1

La loi tendant à faciliter l'utilisation des réserves militaires et civiles en cas de crise majeure prévoit qu'en cas de survenance, sur tout ou partie du territoire national, d'une crise majeure dont l'ampleur met en péril la continuité de l'action de l'Etat, la sécurité de la population ou la capacité de survie de la Nation, le Premier ministre peut recourir au dispositif de réserve de sécurité nationale par décret.

Sapeurs-pompiers volontaires : Une loi pour fixer le cadre juridique

Source : [Ministère de l'Intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales](#), 03/08/2011

Le 30 mai, l'Assemblée nationale a adopté en première lecture la proposition de loi relative à l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires (SPV) et son cadre juridique. Déposé par le député Pierre Morel-A-l'Huissier, ce texte fondateur vise notamment à donner un cadre juridique à ces 197.300 soldats du feu. [Consulter le dossier législatif : http://www.senat.fr/](http://www.senat.fr/)

Arrêté du 23 août 2011 portant organisation et attributions de la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises

Source : [Journal Officiel](#), JORF n°0196 du 25 août 2011 page texte n° 14

Cet arrêté précise l'organisation et les attributions des cinq organes composant la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises : l'inspection de la défense et de la sécurité civiles ; la direction des sapeurs-pompiers ; la sous-direction de la planification et de la gestion des crises qui anime le centre opérationnel de gestion interministérielle des crises (COGIC) ; la sous-direction des moyens nationaux ; le cabinet. Cet arrêté entre en vigueur le 7 septembre 2011. [En savoir plus : http://www.interieur.gouv.fr/](http://www.interieur.gouv.fr/)

Le nouveau régime de responsabilité environnementale : les méthodes d'équivalence pour une réparation en nature

Source : [Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement](#), 12/09/2011

Le Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement (MEDDTL) a mis en ligne une brochure du Commissariat général au développement durable (CGDD) consacrée au régime de responsabilité environnementale, issu de la loi n° 2008-757 du 1er août 2008 relative à la responsabilité environnementale (dite LRE). Cette brochure traite plus particulièrement des méthodes d'équivalence pour une réparation en nature des dommages causés à l'environnement. Par ailleurs, le MEDDTL a publié une seconde brochure consacrée à l'application des méthodes d'équivalence à la pollution accidentelle du Gave d'Aspe.

RISQUES NATURELS

Loi n° 2011-725 du 23 juin 2011 portant dispositions particulières relatives aux quartiers d'habitat informel et à la lutte contre l'habitat indigne dans les départements et régions d'outre-mer
Source : [Journal Officiel](#), JORF n°0147 du 26 juin 2011 page 10863 texte n° 1

La loi n° 2011-725 du 23 juin 2011 prévoit notamment que l'autorité administrative ayant ordonné la démolition de locaux à usage d'habitation "édifiés sans droit ni titre dans une zone exposée à un risque naturel prévisible menaçant gravement des vies humaines" peut verser une aide financière en compensation. Cette dernière serait alors imputée sur le fonds de prévention des risques naturels majeurs mentionné à l'article L. 561-3 du Code de l'environnement.

Décret n° 2011-765 du 28 juin 2011 relatif à la procédure d'élaboration, de révision et de modification des plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPR)
Source : [Journal Officiel](#), JORF n°0150 du 30 juin 2011 page 11104 texte n° 22
Cote IRMa : sc-aut-prev

Ce décret définit une nouvelle procédure d'élaboration, de révision et de modification des plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN). Élaborés sous l'autorité du préfet, ces documents doivent être soumis pour avis aux communes et à leurs groupements compétents et être joints aux documents d'urbanisme. La nouvelle procédure d'élaboration incite à l'adoption rapide des PPRN, dans un délai inférieur à trois ans.

Décret n° 2011-815 du 6 juillet 2011 relatif à la taxe pour la gestion des eaux pluviales urbaines
Source : [Journal Officiel](#), JORF n°0157 du 8 juillet 2011 page 11837 texte n° 6

Ce décret a pour objet la création du service public de gestion des eaux pluviales urbaines et l'instauration d'une taxe facultative pour contribuer à son financement par les communes ou leurs groupements.

Décision du 13 juillet 2011 portant nomination au conseil scientifique et technique du service central d'hydrométéorologie et d'appui à la prévision des inondations
Source : [Journal Officiel](#), JORF n°0171 du 26 juillet 2011 page texte n° 9

Cet arrêté fixe la composition, l'organisation et le fonctionnement du conseil d'orientation (CODOR) et du conseil scientifique et technique (CST), organes consultatifs, du service central d'hydrométéorologie et d'appui à la prévision des inondations (Schapi). une décision du même jour porte nomination des membres du CST du Schapi. [En savoir plus : http://www.legifrance.gouv.fr/](http://www.legifrance.gouv.fr/)

Arrêté du 19 juillet 2011 modifiant l'arrêté du 22 octobre 2010 relatif à la classification et aux règles de construction parasismique applicables aux bâtiments de la classe dite "à risque normal"
Source : [Journal Officiel](#), JORF n°0173 du 28 juillet 2011 page 12858 texte n° 10

Cet arrêté modifie le tableau du c) du paragraphe 2 de l'article 4 de l'arrêté du 22 octobre 2010 relatif aux paramètres des spectres de réponse élastiques verticaux à employer pour utiliser la norme NF EN 1998-1 septembre 2005 intitulée "Eurocode 8 - Calcul des structures pour leur résistance aux séismes - Partie 1 : règles générales, actions sismiques et règles pour les bâtiments.

Décret n° 2011-928 du 1er août 2011 : Publication de l'accord entre la France et l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE) sur la prévention des tsunamis
Source : [Journal Officiel](#), JORF n°0179 du 4 août 2011 page 13323 texte n° 3

Ce décret porte publication de l'accord entre le Gouvernement de la France et la Commission préparatoire de l'Organisation du traité d'interdiction complète des essais nucléaires (Otice). Cet accord, signé le 18 novembre 2010 à Vienne, autorise la Commission à communiquer à la France les données sismiques primaires et auxiliaires et les données hydroacoustiques aux fins d'alerte aux tsunamis.

Circulaire du 27 juillet 2011 relative à la prise en compte du risque de submersion marine dans les plans de prévention des risques naturels littoraux

Source : circulaires.gouv.fr, BO n° 2011-15 du 25 août 2011

Dans une circulaire du 27 juillet 2011, le ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement (MEDDTL) fixe les grands principes qui doivent régir la prise en compte du risque de submersion marine dans les plans de prévention des risques littoraux (PPRL). L'objectif est de réactualiser le cadre méthodologique de réalisation des PPRL qui date de 1997. Cette circulaire, à l'état de projet, avait été soumise à une consultation publique en mai 2011. La version définitive publiée par le MEDDTL n'apporte aucune réelle modification au projet, mise à part des précisions terminologiques.

Circulaire du 2 août 2011 relative à la mise en œuvre des plans de prévention des risques naturels littoraux

Source : circulaires.gouv.fr, BO n° 2011-15 du 25 août 2011

Dans une circulaire du 2 août 2011, le ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement (MEEDTL) expose les modalités de mise en œuvre des plans de prévention des risques naturels (PPRN) littoraux. Il invite également les préfets de départements littoraux à prescrire aux communes concernées des PPRN littoraux adaptés aux enseignements de la tempête Xynthia, et à veiller à leur approbation ou leur mise à jour d'ici 2014.

Trois circulaires relatives à la gestion des risques d'inondation

Source : Bulletin Officiel du Ministère de l'Ecologie, BO n° 2011-15 du 25 août 2011

Le ministère de l'Écologie publie trois circulaires relatives à la gestion du risque d'inondation. La première concerne la mise en place d'une gouvernance de bassin pour conduire la politique de gestion de ce risque, la deuxième la mise en œuvre des plans de prévention des risques naturels littoraux (PPRL) et la troisième fixe les principes de prise en compte du risque de submersion marine dans ces plans.

Arrêté du 16 septembre 2011 fixant les critères permettant de caractériser les phénomènes climatiques défavorables reconnus officiellement comme tels en 2011

Source : Journal Officiel, JORF n°0217 du 18 septembre 2011 page 15661 texte n° 19

Cet arrêté fixe les critères permettant de caractériser les phénomènes climatiques défavorables reconnus officiellement comme tels en 2011 : sécheresse, excès de température et coups de chaleur, températures basses, grêle, excès d'eau et pluies violentes, poids de la neige ou du givre, vent, et manque de rayonnement solaire.

ARRÊTÉS « CAT-NAT »

Arrêté du 15 juillet 2011 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Source : Journal Officiel, JORF n°0167 du 21 juillet 2011 page 12461 texte n° 23

En application du code des assurances, les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été examinées pour les dommages causés par les inondations et coulées de boue, les inondations par remontée de nappe phréatique, les inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues, les mouvements de terrain et les séismes.

Arrêté du 15 juillet 2011 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Source : Journal Officiel, JORF n°0168 du 22 juillet 2011 page 12553 texte n° 15

Ce texte concerne les dommages causés par les mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols, intervenus en 2009 et 2010, dans les départements suivants : Aude, Charente, Dordogne, Haute-Garonne, Gironde, Hérault, Landes, Nord, Orne, Puy-de-Dôme, Rhône, Tarn et Tarn-et-Garonne.

Arrêté du 18 août 2011 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Source : [Journal Officiel](#), JORF n°0193 du 21 août 2011 page 14165 texte n° 1

En application du code des assurances, les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été examinées pour les dommages causés par les mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols. *La demande de la commune de Brindas dans le Rhône a été refusée.*

Arrêté du 18 août 2011 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Source : [Journal Officiel](#), JORF n°0193 du 21 août 2011 page 14167 texte n° 2

En application du code des assurances, les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été examinées pour les dommages causés par les inondations et coulée de boue et les mouvements de terrain. *Quatre communes rhônalpines peuvent se prévaloir de l'état de "catastrophe naturelle" : Saint-André-en-Royans, Saint-Romans, et Veyssilieu en Isère ; Saint-Bonnet-les-Oules dans la Loire.*

RISQUES INDUSTRIELS

Décision du 6 mai 2011 relative à la reconnaissance d'un guide professionnel pour la définition du périmètre de l'arrêté ministériel du 04/10 2010 relatif à la prévention des risques accidentels au sein des ICPE soumises à autorisation

Source : [Bulletin Officiel du Ministère de l'Ecologie](#), N° 2011/11 du 25 juin 2011

Une décision du 6 mai 2011 du ministère l'Ecologie, du développement durable, des transports et du logement (MEDDTL) du 6 mai 2011 reconnaît un guide professionnel pour la définition du périmètre de l'arrêté ministériel du 4 octobre 2010 relatif à la prévention des risques accidentels au sein des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) soumises à autorisation.

Circulaire du 12 janvier 2011 relative à l'articulation entre le plan d'opération interne, l'intervention des services de secours publics et la planification Orsec afin de traiter les situations d'urgence dans les installations classées

Source : [Bulletin Officiel du Ministère de l'Ecologie](#), BO N° 2011-11 du 25 juin 2011, p. 63

Cote IRMa : sc-aut-gc

Cette circulaire a pour but de clarifier les rôles et responsabilités des différents acteurs impliqués dans la gestion d'un événement accidentel prenant naissance dans une installation classée pour la protection de l'environnement soumise à POI. Pour chaque cas de figure, sont décrites la planification et la mise en œuvre opérationnelle. L'articulation entre les différents acteurs, facteur de réussite pour garantir la protection générale des populations, y est également développée notamment dans le cas des établissements soumis à PPI.

Décision du 17 juin 2011 relative à la reconnaissance d'un guide professionnel pour la surveillance des ouvrages de génie civil et structures de type cuvettes de rétention et fondations de réservoirs

Source : [Bulletin Officiel du Ministère de l'Ecologie](#), N° 2011-13 - 25 juillet 2011

Une décision du 17 juin 2011 du ministère de l'Ecologie, du développement durable, des transports et du logement (MEDDTL) reconnaît un guide professionnel pour la surveillance des ouvrages de génie civil et structures de type cuvettes de rétention et fondations de réservoirs. Ce guide a été élaboré dans le cadre de l'article 8 de l'arrêté du 4 octobre 2010 relatif à la prévention des risques accidentels au sein des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) soumises à autorisation. [Consulter le guide : http://www.uic.fr/](http://www.uic.fr/)

Arrêté du 19 juillet 2011 modifiant l'arrêté du 4 octobre 2010 relatif à la prévention des risques accidentels au sein des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation

Source : [Journal Officiel](#), JORF n°0180 du 5 août 2011 page 13395 texte n° 1

Cet arrêté vient créer deux nouvelles sections relatives à la prévention des risques liés à la foudre et à la limitation des conséquences des pertes de confinement dans l'arrêté du 4 octobre 2010 relatif à la prévention des risques accidentels au sein des ICPE soumises à autorisation.

Circulaire du 26 mai 2011 relative à la cessation d'activité d'une installation classée - chaîne de responsabilités - défaillance des responsables

Source : [Bulletin Officiel du Ministère de l'Ecologie](#), N° 14 du 10 août 2011

Cette circulaire précise les modalités d'intervention de l'Etat en cas de défaillance des responsables d'une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) lors de la cessation de son activité. Elle tient compte des évolutions en matière de financement des actions sur les sites pollués introduites par la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite "loi Grenelle II"), et abroge la circulaire n° BPSPR 2005-371/LO du 8 février 2007 relative à la cessation d'activité d'une ICPE.

Eolien : publication au JO des textes sur le classement ICPE

Source : [Arnaud Gossement](#), 25/08/2011

Les décrets assurant le classement des éoliennes au sein de la police des installations classées ont été publiés au Journal officiel du 25 août 2011.

RISQUE NUCLÉAIRE

Avis n° 2011-AV-0120 de l'ASN 4 juillet 2011 sur la poursuite d'exploitation du réacteur n° 1 de la centrale nucléaire de Fessenheim après 30 années de fonctionnement

Source : [Bulletin officiel ASN](#), 04/07/2011

"Sous réserve des conclusions à venir des évaluations complémentaires de sûreté (ECS) engagées à la suite de l'accident de Fukushima, l'ASN considère, au vu du bilan du troisième réexamen de sûreté du réacteur n° 1 de la centrale nucléaire de Fessenheim, que le réacteur n° 1 est apte à être exploité pour une durée de dix années supplémentaires après ce troisième réexamen à condition de respecter les prescriptions de la décision de l'ASN n° 2011-DC-0231 du 4 juillet 2011 et notamment deux prescriptions majeures (...)."

Directive du Conseil de l'Union européenne établissant un cadre communautaire pour une gestion responsable et sûre du combustible usé et des déchets radioactifs

Source : [Conseil de l'Europe](#), 12/07/2011

Le 12 juillet 2011, le Conseil de l'Union européenne a adopté une directive relative à la gestion du combustible usé et des déchets radioactifs. Cette directive établit un cadre communautaire visant à garantir la gestion responsable du combustible usé et des déchets radioactifs pour protéger la population et les travailleurs contre les dangers résultant des rayonnements ionisants. [En savoir plus : http://europa.eu/](#)

Urgence radiologique et gestion post-accidentelle nucléaire : organisation MAAPRAT, développements des travaux de l'ASN dans les services déconcentrés

Source : [Ministère de l'Agriculture](#), 12/07/2011

Cote IRMa : sc-aut-rtn

Par une note de service du 12 juillet 2011, la direction générale de l'alimentation (DGAL) du

ministère de l'Agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire (MAAPRAT) informe les services déconcentrés de la prochaine mise à disposition d'outils de gestion en ce qui concerne le milieu agricole et l'alimentation en cas d'accident nucléaire. Cette note dresse l'état des lieux des connaissances théoriques et des documents déjà disponibles et propose un plan d'actions pour l'année à venir.

Décret n° 2011-886 du 27 juillet 2011 autorisant Électricité de France à procéder aux opérations de démantèlement partiel de l'installation nucléaire de base n° 162 dénommée EL4-D située sur la commune de Loqueffret (Finistère)

Source : [Journal Officiel](#), JORF n°0173 du 28 juillet 2011 page 12856 texte n° 9

Ce décret autorise Electricité de France à procéder aux opérations de démantèlement partiel de l'installation nucléaire de base n° 162 dénommée EL4-D, installation d'entreposage de matériels de la centrale nucléaire des monts d'Arrée, située sur le territoire de la commune de Loqueffret (département du Finistère). Ce démantèlement ne concerne pas le bloc réacteur.

Avis n°2011-AV-0121 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 27 mai 2011 sur la poursuite du fonctionnement de l'INB n°40, correspondant aux réacteurs OSIRIS et ISIS

Source : [Bulletin officiel ASN](#), 01/08/2011

Dans son avis n°2011-AV-0121 du 27 mai 2011, l'ASN estime que le réacteur OSIRIS est apte à poursuivre son fonctionnement jusqu'en 2015, date à laquelle ce réacteur devra être arrêté conformément à la décision du Collège de l'ASN n°2008-DC-0013 du 16 septembre 2008. Le réacteur ISIS est, pour sa part, apte à poursuivre son fonctionnement pour une durée de dix années supplémentaires, à compter de la date du dépôt du dernier dossier de réexamen de sûreté, soit jusqu'en 2019. Ces deux réacteurs expérimentaux constituent l'INB N° 40 exploitée par le CEA sur la commune de Saclay (Essonne).

Directive 2011/70/Euratom du Conseil du 19 juillet 2011 établissant un cadre communautaire pour la gestion responsable et sûre du combustible usé et des déchets radioactifs

Source : [Journal Officiel de l'Union Européenne](#), 02/08/2011

La directive 2011/70/Euratom du 19 juillet 2011 qui établit un cadre communautaire pour la gestion responsable et sûre du combustible usé et des déchets radioactifs a été publiée au JOUE du 2 août 2011. Elle a pour but de protéger la population et les travailleurs contre les dangers résultant des rayonnements ionisants.

Avis n° 2011-AV-129 du 26 juillet 2011 de l'Autorité de sûreté nucléaire sur le dossier relatif au stockage réversible profond des déchets de haute et moyenne activité à vie longue déposé par l'Andra

Source : [Bulletin officiel ASN](#), 09/09/2011

Dans un avis du 26 juillet 2011, l'ASN émet des recommandations sur le dossier relatif au stockage réversible profond des déchets de haute et moyenne activité à vie longue déposé par l'Andra conformément à l'article 11 du décret n° 2008-357 du 16 avril 2008.

RISQUES LIÉS AUX TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES (TMD)

Décret n° 2011-762 du 28 juin 2011 fixant les modalités d'application de l'article L. 554-5 du code de l'environnement

Source : [Journal Officiel](#), JORF n°0150 du 30 juin 2011 page 11099 texte n° 19

Ce décret porte sur le financement du guichet unique qui référence les réseaux de transport et de distribution en vue de prévenir leur endommagement lors de travaux tiers.

Avis du 23 juin 2011 aux exploitants de réseaux relatif à l'application de l'article R. 554-10 du code de l'environnement

Source : [Bulletin Officiel du Ministère de l'Ecologie](#), N° 13 - 25 juillet 2011

Un avis du 23 juin 2011 précise les obligations déclaratives des exploitants de réseaux de canalisation dans le cadre de l'application de l'article R. 554-10 du Code de l'environnement qui entrera en vigueur le 1er janvier 2012. Les exploitants devront déclarer auprès du guichet unique "réseaux et canalisation" de l'INERIS, entre le 1er janvier et le 31 mars de chaque année, la longueur des ouvrages qu'ils exploitaient et le nombre de communes concernées au 31 décembre de l'année précédente.

Avis n° 2011-AV-0130 de l'ASN du 28 juillet 2011 relatif à la création d'une installation nucléaire de base dénommée Georges Besse II sur le site du Tricastin (départements de la Drôme et de Vaucluse)

Source : [Bulletin officiel ASN](#), 28/07/2011

L'Autorité de sûreté nucléaire ayant examiné, en application de l'article 29 de la loi n° 2006-686 du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire, le projet de décret autorisant la mise en œuvre d'uranium issu du traitement des combustibles irradiés sous forme d'hexafluorure d'uranium dans l'atelier support dénommé REC II et la modification du périmètre de l'installation nucléaire de base n° 168 dénommée Georges Besse II sur le site du Tricastin dans les départements de la Drôme et de Vaucluse, donne un avis favorable à ce projet de décret dans sa rédaction annexée au présent avis.

Conseil des ministres du 1er août 2011 : Prévention des sinistres maritimes

Source : [Portail du gouvernement](#), 01/08/2011

Le Conseil des ministres du 1er août 2011 a examiné, entre autres, un projet de loi ratifiant l'ordonnance n° 2011-635 du 9 juin 2011 portant diverses dispositions d'adaptation du Code des transports au droit de l'Union européenne (UE) et aux conventions internationales dans les domaines du transport et de la sécurité maritimes.

Projet de loi ratifiant l'ordonnance n° 2011-635 du 09/06/2011 portant diverses dispositions d'adaptation du code des transports au droit de l'Union européenne et aux conventions internationales dans les domaines du transport et de la sécurité maritimes

Source : [Site Internet de l'Assemblée Nationale](#), 01/08/2011

Le 1er août 2011, le projet de loi ratifiant l'ordonnance n° 2011-635 du 9 juin 2011 portant diverses dispositions d'adaptation du Code des transports au droit de l'Union européenne et aux conventions internationales dans les domaines du transport et de la sécurité maritimes a été déposé à la présidence de l'Assemblée nationale.

Projet de décret relatif à la transparence en matière de transports de substances radioactives

Source : [Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement](#), 29/08/2011

Un projet de décret relatif à la transparence en matière de transports de substances radioactives est en consultation sur le site du ministère de l'Ecologie jusqu'au 12 septembre 2011.

2. Actes administratifs en Rhône-Alpes

Vous trouverez ici, une sélection non exhaustive des textes officiels, extraite des Recueils des Actes Administratifs rhônalpins, classés par département.

➤ AIN

Arrêté du 10 juin 2011 portant prorogation de l'arrêté du 27 janvier 2010 prescrivant un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) autour de l'établissement ARKEMA sur la commune de Balan

Source : [Recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ain](#), N° 6 - 22 juillet 2011, p. 1

"Le délai d'approbation du plan de prévention des risques technologiques (PPRT) autour de l'établissement "ARKEMA" sur la commune de Balan est prolongé jusqu'au 31 mai 2012."

Arrêté préfectoral du 30 juin 2011 portant création de la Commission de Suivi de Site du stockage souterrain de gaz inflammables d'Etrez

Source : [Recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ain](#), N° 7 - Juillet 2011, p. 1 - 2

Il est créé autour du site du stockage souterrain d'Etrez exploité par STORENGY, une commission de suivi de site dénommée "CSS du stockage souterrain d'Etrez". La commission a pour mission de créer un cadre d'échanges et d'informations entre les différents représentants des collèges énoncés à l'article 3, sur les actions menées par l'exploitant du stockage souterrain situé dans son périmètre d'intervention, sous le contrôle des pouvoirs publics, en vue de prévenir les risques d'accidents majeurs que peuvent présenter ces installations (y compris éventuellement les activités connexes).

Arrêté préfectoral du 30 juin 2011 portant prescription du plan de prévention des risques technologiques pour "TOTAL RAFFINAGE MARKETING" à Viriat

Source : [Recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ain](#), N° 7 - Juillet 2011, p. 2 - 3

L'élaboration d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) est prescrite sur le territoire des communes de Viriat et Attignat. Le territoire inclus dans le périmètre d'étude est susceptible d'être impacté par des effets thermique et de surpression.

Arrêté du 16 juin 2011 : Arrêté modificatif de la prescription du PPR "inondations" sur la commune de Bettant

Source : [Recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ain](#), N° 7 - Juillet 2011, p. 9

L'établissement d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPR) est prescrit pour la commune de Bettant. Les risques pris en compte sont les suivants : risques inondation de l'Albarine et remontée de la nappe phréatique. Le présent arrêté, ainsi que les plans qui lui sont annexés, seront tenus à la disposition du public à la mairie de Bettant, dans les bureaux de la préfecture à Bourg en Bresse et de la sous-préfecture de Belley.

Arrêté du 22 juillet 2011 portant approbation du plan de prévention des risques inondations de la Veyle et de ses affluents

Source : [Recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ain](#), N° 7 - Juillet 2011, p. 9 - 10

Le PPR "inondations de la Veyle et de ses affluents" sur les communes de Mézériat, Vonnas, St Jean sur Veyle, St Julien sur Veyle, St Cyr sur Menthon, Biziat et Perrex, est approuvé. Ce plan est tenu à la disposition du public avec l'ensemble des documents de la procédure : dans les mairies, à la préfecture de l'Ain, à la DDT de l'Ain.

Arrêté prescrivant l'enquête publique sur le plan de prévention des risques "confluence Saône et Veyle inondations de la Saône, de la Veyle et de ses affluents" sur les communes de Crottet, Grièges, Laiz et Pont-de-Veyle

Source : [DDT de l'Ain](#), 03/10/2011

Le plan de prévention des risques "confluence Saône et Veyle - inondations de la Saône, de la Veyle et de ses affluents" sur les communes de Crottet, Grièges, Laiz et Pont de Veyle, sera soumis à une enquête publique du 3 octobre 2011 au 4 novembre 2011 inclus.

Arrêté Inter Préfectoral n° 2011214-0051 portant approbation du plan particulier d'intervention du site EDF - Centre d'Ingénierie Déconstruction et Environnement de Creys-Malville

Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de l'Isère](#), N° 32 du 01/09/2011

Les préfets de l'Isère et de l'Ain ont approuvé le plan particulier d'intervention du site EDF-CIDEN de Creys-Malville situé sur la commune de Creys-Mépieu, par arrêté inter-préfectoral du 2 août 2011. Le PPI est révisable tous les cinq ans. [En savoir plus : http://creys-mepieu.com/](http://creys-mepieu.com/)

➤ ARDECHE

Arrêté N ° 2011208-0001 approuvant le plan de prévention des risque d'inondation du Rhône et du Mialan dans la commune de Guilhaud Granges

Source : [Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de l'Ardèche](#), Juillet 2011 (DDT), p. 138

Le Plan de prévention des risques d'inondation (PPR) du Rhône et du Mialan dans la commune de Guilhaud-Granges est approuvé. Il est tenu à la disposition du public en mairie, dans les locaux de la Direction Départementale des Territoires de Privas et en préfecture de l'Ardèche à Privas.

Arrêté N ° 2011208-0004 approuvant le Plan de Prévention des Risques miniers de Largentière, communes de Largentière, Chassiers, Montréal et Vinezac

Source : [Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de l'Ardèche](#) , Juillet 2011 (DDT), p. 141

Le Plan de prévention des risques miniers de la commune de Largentière est approuvé. Il est tenu à la disposition du public : dans les mairies de Chassiers, Largentière, Montréal et Vinezac ; dans les locaux de la DDT de Privas et de la préfecture de l'Ardèche à Privas.

Arrêté N ° 2011208-0005 approuvant le Plan de prévention des risques d'inondation de l'Ardèche et de la Volane sur la commune de Vals les Bains

Source : [Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de l'Ardèche](#), Juillet 2011 (DDT), p. 142

Le Plan de prévention des risques d'inondation (PPR) de l'Ardèche et de la Volane sur la commune de Vals-les-Bains est approuvé. Il est consultable en mairie de Vals-les-Bains, dans les locaux de la DDT de Privas et de la préfecture de l'Ardèche à Privas.

Arrêté N ° 2011234-0006 - Enquête publique du Plan de Prévention des Risques d'Inondation du Rhône et du Doux dans la commune de Tournon- sur- Rhône

Source : [Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de l'Ardèche](#), N° 51 - Septembre 2011, p. 71

Il sera procédé à une enquête publique sur les dispositions du PPR inondation du Rhône et du Doux sur le territoire de la commune de Tournon-sur-Rhône, du 19 septembre au 21 octobre 2011.

➤ DROME

Arrêté n° 2011178-0004 portant prescription de l'élaboration du Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles d'inondation sur la commune de Châteauneuf du Rhône

Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de la Drôme](#), N° 45 du 1er juillet 2011

Cet arrêté prescrit l'élaboration du Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles d'inondation (PPR) sur toute la commune de Châteauneuf du Rhône. Un dossier d'avancement de la procédure est consultable sur le site internet de la DDT de la Drôme. [En savoir plus : http://www.drome.equipement-agriculture.gouv.fr/r](http://www.drome.equipement-agriculture.gouv.fr/r)

Arrêté n° 2011193-0014 prorogeant l'arrêté préfectoral n° 10-0177 du 15/01/2010 prescrivant l'élaboration d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de la Compagnie de Distribution des Hydrocarbures à Valence

Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de la Drôme](#), N° 54 du 1er août 2011

Le délai d'approbation du plan de prévention des risques technologiques (PPRT) autour de l'établissement exploité par la société Compagnie de Distribution des Hydrocarbures (CDH) à Valence, prescrit par arrêté préfectoral n° 10-0177 du 15 janvier 2010, est prorogé de dix-huit mois, soit jusqu'au 15 janvier 2013.

➤ ISERE

Arrêté préfectoral N° 2011172-0048 du 21 juin 2011 autorisant le SYMBHI à réaliser la première tranche de travaux prévus dans le projet "Isère Amont"

Source : Les Affiches de Grenoble et du Dauphiné, 08/07/2011, p. AL 76

Le Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère (SYMBHI) est autorisé, au titre de la loi sur l'eau, à réaliser la première tranche des travaux prévus dans le cadre du projet "Isère Amont" relatif à l'aménagement de l'Isère de Pontcharra à Grenoble dans un objectif de protection contre les crues et de mise en valeur des milieux naturels.

Arrêtés attribuant une subvention de l'État pour le financement de travaux de prévention contre les risques naturels

Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de l'Isère](#), N° 26 du 4 juillet 2011

Plusieurs arrêtés attribuent une subvention de l'Etat pour le financement de travaux de prévention contre les risques naturels : Protection du village de Saint Pancrasse face à un risque avéré de coulée de boue ; Aménagement sur le ruisseau du Merdaret (Chatte) ; Mise en œuvre d'un merlon pare-blocs au droit du hameau de Beauboulinnière (St-Quentin-sur-Isère) ; Etude du schéma d'aménagement d'ensemble du bassin de la Bourbre ; Travaux d'aménagement du torrent du Gamond.

Arrêté N° 2011053-0014 : Liste des communes concernées par l'IAL 2011

Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de l'Isère](#), N° 26 du 4 juillet 2011

Cet arrêté modifie la liste des communes concernées par l'IAL de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs.

Arrêté n° 2011185-0017 déclarant d'utilité publique le renforcement de la digue du Replat par l'Association Isère Drac Romanche - commune de St Quentin sur Isère

Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de l'Isère](#), N° 29 du 1er août 2011

Est déclaré d'utilité publique, au profit de l'Association Départementale Isère Drac Romanche, le projet de renforcement de la digue du Replat sur la commune de Saint-Quentin-sur-Isère.

Arrêté n° 2011228-0030 portant approbation du Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles (PPRN) de la commune de Lans en Vercors

Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de l'Isère](#), N° 32 du 01/09/2011

Approbation du Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles (PPRN) de la commune de Lans-en-Vercors.

Arrêté n° 2011210-0050 portant création du Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions et des risques dans la région grenobloise - SPPPY

Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de l'Isère](#), N° 32 du 01/09/2011

Il est créé un Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions et des risques sur le secteur géographique de la région grenobloise, nommé SPPPY (le Y symbolisant la confluence de la vallée de l'Isère et du Drac). Le SPPPY a pour mission de susciter et de s'assurer de la cohérence entre les actions de prévention des pollutions et des risques, résultant des activités humaines de tous ordres, tout en laissant à chacune des parties prenantes ses compétences propres.

Arrêté Inter Préfectoral n° 2011214-0051 portant approbation du plan particulier d'intervention du site EDF - Centre d'Ingénierie Déconstruction et Environnement de Creys-Malville

Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de l'Isère](#), N° 32 du 01/09/2011

Les préfets de l'Isère et de l'Ain ont approuvé le plan particulier d'intervention du site EDF-CIDEN de Creys-Malville situé sur la commune de Creys-Mépieu, par arrêté inter-préfectoral du 2 août 2011. Le PPI est révisable tous les cinq ans. [En savoir plus : http://creys-mepieu.com/](http://creys-mepieu.com/)

Arrêté préfectoral n° 2011243-0011 du 31 août 2011 prorogeant le PPRT de Roussillon, Salaise-sur-Sanne, Le-Péage-de-Roussillon et Sablons

Source : Le Dauphiné Libéré, 15/09/2011, p. 18 - Edition H38

Le délai d'approbation du plan de prévention des risques technologiques de Roussillon, Salaise-sur-Sanne, Le-Péage-de-Roussillon et Sablons a été prorogé jusqu'au 6 octobre 2012. [En savoir plus : http://www.isere.territorial.gouv.fr/](http://www.isere.territorial.gouv.fr/)

Arrêtés préfectoraux modificatifs relatifs à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs

Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de l'Isère](#), N° 35 du 03/10/2011

Modification de la liste des communes concernées par l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs sur les communes de : Les Abrets, Les Adrets, Agnin, L'Albenc, Allemont, Allevard, et Ambel.

➤ LOIRE

Arrêté préfectoral N° 152-DDPP-2011 du 02/05/2011 : Droit à l'information des citoyens sur les risques naturels et technologiques majeurs

Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de la Loire](#), 11/07/2011, N° 6 - Juin 2011, p. 259

Mise à jour de la liste des communes soumises à l'obligation d'information sur les risques naturels et technologiques majeurs auxquels les citoyens sont susceptibles d'être exposés dans le département de la Loire.

➤ RHONE

Arrêté préfectoral n° 2011-3612 du 20 juin 2011 : droit à l'information des citoyens sur les risques naturels et technologiques majeurs

Source : [Recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône](#), N° 7 du 5 juillet 2011, p. 8

Mise à jour de la liste des communes soumises à l'obligation d'information sur les risques naturels et technologiques majeurs auxquels les citoyens sont susceptibles d'être exposés dans le département du Rhône (IAL).

Arrêté n° 2010-7092 du 23 décembre 2010 prescrivant le Plan de Prévention des Risques Technologiques autour de l'établissement INTERRA LOG (ex DISPAGRI) à Chaponnay

Source : [Recueil des actes administratifs de la Préfecture du Rhône](#), N° 8 du 5 août 2011, p. 242

L'élaboration d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) est prescrite sur la partie du territoire des communes de Chaponnay, Corbas et Mions délimitée par le périmètre d'étude tracé sur la carte annexée au présent arrêté. Le territoire inclus dans le périmètre d'étude est susceptible d'être impacté par un ou plusieurs des effets toxiques, thermiques et de surpression.

Arrêté préfectoral n° 2010-2470 du 11 octobre 2010 portant prescription du Plan de Prévention des Risques Technologiques pour les établissements exploités par la société BRENNTAG à Chassieu

Source : [Recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône](#), N° 8 du 5 août 2011, p. 243

L'élaboration d'un plan de prévention des risques technologiques (PPR) est prescrite sur la partie du territoire de la commune de Chassieu délimitée par le périmètre d'étude tracé sur la carte annexée au présent arrêté. Le territoire inclus dans le périmètre d'étude est susceptible d'être impacté par un ou plusieurs des effets thermiques et de surpression.

Arrêté préfectoral n° 2010-6338 du 16 novembre 2010 portant prescription du Plan de Prévention des Risques Technologiques autour de l'établissement PYRAGRIC INDUSTRIE situé sur la commune de Rillieux la Pape

Source : [Recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône](#), N° 8 du 5 août 2011, p. 244

L'élaboration d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) est prescrite sur la partie du territoire de la commune de Rillieux-la-Pape délimitée par le périmètre d'étude tracé sur la carte annexée au présent arrêté. Le territoire inclus dans le périmètre d'étude est susceptible d'être impacté par des effets thermiques.

➤ SAVOIE

Arrêtés DSIPC/SIDPC du 19 août 2011 : Prescription de 3 plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPR)

Source : [Recueil des Actes Administratifs spécial - Préfecture de la Savoie](#), 25/08/2011, p. 1-3

L'élaboration d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPR) est prescrite sur une partie du territoire des communes suivantes : Albiez le Jeune (crues torrentielles et mouvements de terrain), Albiez Montrond (crues torrentielles, mouvements de terrain et avalanches), Granier (crues torrentielles, mouvements de terrain et avalanches).

Arrêté DSIPC/SIDPC du 18 juillet 2011 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs sur la commune de Salins Les Thermes

Source : [Recueil des Actes Administratifs spécial - Préfecture de la Savoie](#), 25/08/2011, p. 3

Mise à jour des éléments nécessaires à l'élaboration de l'état des risques pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés sur la commune de Salins-les-Thermes (IAL).

Arrêté DSIPC/SIDPC du 13/07/2011 portant modification et prorogation de l'arrêté préfectoral du 18/03/2010 modifié prescrivant l'établissement d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) autour de l'établissement THERMPHOS

Source : [Recueil des Actes Administratifs spécial - Préfecture de la Savoie](#), 25/08/2011, p. 3

Le délai d'approbation du PPRT autour de l'établissement THERMPHOS sur le territoire de la commune d'Epière, prescrit par arrêté préfectoral du 18 mars 2010 modifié, est prorogé de un an, soit jusqu'au 18 septembre 2012.

Arrêté DSIPC/SIDPC du 15/09/2011 portant nouvelle prorogation de l'arrêté préfectoral du 13/03/2009 prescrivant l'établissement d'un PPRT autour de l'établissement UGITECH sur le territoire de la commune de Ugine

Source : [Recueil des Actes Administratifs spécial - Préfecture de la Savoie](#), 1163 - 16 septembre 2011, p. 2

Le délai d'approbation du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) autour du site de la société UGITECH sur le territoire de la commune de UGINE, prescrit par arrêté préfectoral du 13 mars 2009, est prorogé de six mois, soit jusqu'au 13 mars 2012.

Arrêtés DSIPC/SIDPC du 29 août 2011 relatifs à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs

Source : [Recueil des Actes Administratifs spécial - Préfecture de la Savoie](#), 1163 - 16 septembre 2011, p. 1-3

Mises à jour des éléments nécessaires à l'élaboration de l'état des risques pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers (IAL) situés sur les communes suivantes : Chambéry, Argentine, Albiez-Montrond, Granier et Albiez-le-Jeune.

➤ HAUTE-SAVOIE

Arrêté N° 2011179-0061 approuvant la révision du plan de prévention des risques naturels prévisibles de la commune d'Abondance

Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de Haute-Savoie](#), N° 28 - Juin 2011, p. 30

Est approuvé tel qu'il est annexé au présent arrêté, le plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPR) de la commune d'Abondance. Il est tenu à la disposition du public : à la mairie d'Abondance, au siège du syndicat intercommunal d'aménagement du Chablais (SIAC) et à la préfecture de la Haute-Savoie.

Arrêté N° 2011203-0013 prescrivant la révision du plan de prévention des risques naturels de la commune des Contamines- Montjoie

Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de Haute-Savoie](#), N° 32 - 25 juillet 2011, p. 140

La révision du Plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPR) est prescrite sur la commune des Contamines-Montjoie. Les risques à prendre en compte sont : les avalanches, les mouvements de terrain et les phénomènes torrentiels.

Arrêté N° 2011203-0014 prescrivant la révision du plan de prévention des risques naturels de la commune de Sillingy

Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de Haute-Savoie](#), N° 32 - 25 juillet 2011, p. 143

La révision du Plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPR) est prescrite sur la commune de Sillingy. Les risques à prendre en compte sont : les mouvements de terrain, les inondations et les phénomènes torrentiels.

Arrêtés relatifs à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs

Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de Haute-Savoie](#), N° 36 - 23 août 2011, p. 23-55

Mise à jour de la liste des communes où s'applique le droit à l'information des populations sur les risques majeurs naturels et/ou technologiques (IAL): Sallanches, Abondance, Ambilly, Gaillard, Juvigny, Machilly, Saint-Cergues, Ville-la-Grand, Sillingy, Contamines-Montjoie.

Arrêté 2011200-0007 du 19 juillet 2011 portant ouverture d'une enquête publique sur le projet de plan de prévention des risques naturels prévisibles de la commune de Megève

Source : [DDT Haute-Savoie](#), 24/08/2011

Il sera procédé sur le territoire de la commune de Megève, du mercredi 24 août au 26 septembre 2011, à une enquête publique sur le projet de plan de prévention des risques naturels prévisibles

3. Questions parlementaires

Cette section recense les dernières questions parlementaires parues avec réponses, en lien avec les risques majeurs et leur prévention.

RISQUES NATURELS

Délimitation des zones à risques : Question N° : 85918 de M. André Wojciechowski (Moselle)

Source : [Journal Officiel de l'Assemblée Nationale](#), Réponse du MEDDTL publiée au JO le : 05/07/2011 page : 7230

M. Wojciechowski souhaite connaître les grandes orientations de la nouvelle cartographie des zones très dangereuses en France. Ce document attendu pour 2011, avait été annoncé par l'Etat après les inondations du Var et la tempête Xynthia en Vendée et Charente-Maritime.

Prévention des inondations : Question N° : 101387 de M. Pierre Morel-A-L'Huissier (Lozère)

Source : [Journal Officiel de l'Assemblée Nationale](#), Réponse du MEDDTL publiée au JO le : 12/07/2011 page : 7615

M. Pierre Morel-A-L'Huissier souhaiterait connaître les principales mesures préconisées afin d'éviter une nouvelle catastrophe comme Xynthia.

Gestion des suites de la tempête Xynthia : Question N° : 76523 de M. Éric Raoult (Seine-Saint-Denis)

Source : [Journal Officiel de l'Assemblée Nationale](#), Réponse du Ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration publiée au JO le : 12/07/2011 page : 7626

M. Raoult revient sur le suivi du drame et des indemnités des victimes de la tempête Xynthia. Il suggère que les pouvoirs publics devraient anticiper le risque d'oubli des familles des victimes, par la nomination d'un sous-préfet et la création d'une mission de coordination des services de l'État, visant à regrouper toutes les données et différents dossiers notamment au niveau contacts fréquents avec les assurances, qui s'avèrent souvent très longs et délicats.

Usage des voies de défense de la forêt contre l'incendie : Question écrite n° 13552 de M. Jean Louis Masson (Moselle) au MEDDTL

Source : [La Gazette des Communes, des départements, des régions](#), 25/07/2011, Réponse publiée dans le JO Sénat du 21/07/2011 - page 1931

Une piste de défense de la forêt contre l'incendie ne peut pas être utilisée pour la desserte de constructions ou d'installations agricoles ou industrielles riveraines.

Fonds d'indemnisation pour les expatriés victimes de crises majeures : Question écrite n° 18110 de Mme Joëlle Garriaud-Maylam

Source : [Journal Officiel du Sénat](#), Réponse du Ministère des affaires étrangères et européennes publiée dans le JO Sénat du 04/08/2011 - page 2032

Mme Garriaud-Maylam demande s'il serait possible que la France se dote d'un fonds de solidarité pour les Français établis à l'étranger victimes de catastrophes naturelles ou de crises politiques graves, selon des modalités déjà esquissées dans une proposition de loi en 2008. Elle souhaiterait également savoir s'il est envisagé qu'un décret étende aux Français rapatriés de ces pays en crise le bénéfice de la loi du 26 décembre 1961 relative à l'accueil et à la réinstallation des Français d'outre-mer, comme cela avait été fait pour les rapatriés de Côte d'Ivoire en 2004. [...]

Prévention du risque séisme aux Antilles : Question N° : 99073 de M. Jean-Claude Fruteau (Réunion)

Source : [Journal Officiel de l'Assemblée Nationale](#), Réponse du Ministère de l'outre-mer publiée au JO le : 09/08/2011 page : 8653

Le risque sismique étant fort dans les outre-mer et en particulier aux Antilles, M. Fruteau souhaite connaître la position du ministère au sujet de la réduction de la vulnérabilité du bâti existant ainsi que les mesures, notamment financières, qu'il entend mettre en œuvre pour améliorer l'efficacité du plan de prévention du risque sismique spécifique aux Antilles et soutenir les actions des collectivités territoriales en la matière.

Fonds de prévention des risques naturels majeurs : Question N° : 81302 de M. Francis Saint-Léger (Lozère)

Source : [Journal Officiel de l'Assemblée Nationale](#), Réponse du MEDDTL publiée au JO le : 23/08/2011 page : 9053

Cote IRMa : sc-aut-ass

M. Saint-Léger désire savoir quels investissements effectués par les collectivités locales sont éligibles au fonds de prévention des risques naturels majeurs dit "fonds Barnier" en matière de lutte contre les inondations.

Un programme de prévention des risques naturels va être mis en place à Mayotte et chaque commune devra élaborer son document d'information sur les risques majeurs

Source : [Maire info](#), 06/09/2011

En réponse à un sénateur qui l'interrogeait sur les risques naturels et la question foncière à Mayotte, Nathalie Kosciusko-Morizet, ministre de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, a indiqué que "les récents changements institutionnels" permettent à Mayotte "de bénéficier désormais des textes et des moyens qui s'appliquent dans les départements d'outre-mer en matière de prévention des risques naturels".

Zones inondables - Obligations d'information : Question N° : 108171 de M. Michel Hunault (Loire-Atlantique)

Source : [Journal Officiel de l'Assemblée Nationale](#), Réponse du MEDDTL publiée au JO le : 13/09/2011 page : 9843

M. Hunault demande si le Gouvernement peut préciser les obligations d'information que doivent contenir les documents d'urbanisme et comment il entend promouvoir l'accès à tous.

Prévention du risque sismique : Question N° 99216 de M. Jean-Claude Fruteau (La Réunion)

Source : [Journal Officiel de l'Assemblée Nationale](#), Réponse du MEDDTL publiée au JO le : 13/09/2011 page : 9834

M. Fruteau souhaite connaître les mesures qui vont être mise en œuvre pour améliorer l'efficacité du plan national de prévention du risque sismique réalisé entre 2005 et 2011, alors que l'Office parlementaire des choix scientifiques et technologiques, a souligné que "les premières évaluations du bilan de ce plan sont mitigées".

Sécheresse 2003 : Question N° 108169 de M. Jean Launay (Lot)

Source : [Journal Officiel de l'Assemblée Nationale](#), Réponse du Ministère de l'Intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration publiée au JO le : 13/09/2011 page : 9888

Des associations ont émis le souhait que le reliquat des fonds d'indemnisation non utilisés au titre de la sécheresse de 2003, puisse bénéficier à des sinistrés propriétaires de résidences secondaires, devenues depuis résidences principales, et non pris en compte initialement, mais également à des sinistrés dont les besoins auraient été manifestement sous-estimés. Or, à ce jour, il semblerait qu'aucune instruction ministérielle ne précise les modalités applicables à un nouvel examen des dossiers. La volonté du Gouvernement étant de clore en 2011 la procédure engagée, M. Launay souhaiterait connaître ses intentions en la matière.

Plans d'urgence en cas de risques météorologiques : Question N° : 97540 de M. Éric Raoult (Seine-Saint-Denis)

Source : [Journal Officiel de l'Assemblée Nationale](#), Réponse du Ministère de l'Intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration publiée au JO le : 20/09/2011 page : 10107

En réponse à M. Raoult qui suggère la création pour les collectivités locales d'un "plan ORSEC de déneigement", le Ministère de l'Intérieur précise notamment que les communes "peuvent s'organiser pour faire face à ce type de situation dans le cadre de l'élaboration de leur plan communal de sauvegarde (PCS), qui doit comprendre au minimum les modalités d'hébergement et le ravitaillement des naufragés de la route et pourrait, le cas échéant, déterminer des axes prioritaires à déneiger sur leur territoire en cas de besoin. Au niveau intercommunal, la coordination des moyens humains et matériels en situation de crise peut être effectuée dans le cadre des EPCI à fiscalité propre, par le biais d'un plan intercommunal de sauvegarde (PICS), en lieu et place du plan communal de sauvegarde [...]."

Intempéries et gestion de crise dans les transports scolaires : Question écrite n° 17343 de M. Jean-Claude Frécon (Loire)

Source : [Journal Officiel du Sénat](#), Réponse du Ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration publiée dans le JO Sénat du 22/09/2011 - page 2450

M. Frécon demande s'il "ne serait pas possible que, sous le contrôle du centre opérationnel de gestion interministérielle de crises (COGIC), les sept préfets de zone de défense, dont la mission consiste à coordonner les moyens humains et techniques au sein des centres opérationnels de zone (COZ), puissent assurer une meilleure circulation des informations entre départements limitrophes, sachant également qu'une mesure de restriction de circulation des transports scolaires dans un département peut concerner deux voire trois départements, mais également une ou deux zones de défense." [...]

RISQUES TECHNOLOGIQUES

Sécurité et sûreté des installations nucléaires françaises et conditions de travail des intérimaires du nucléaire : Question écrite n° 18330 de M. Louis Mermaz (Isère)

Source : [Journal Officiel du Sénat](#), Réponse du MEDDTL publiée dans le JO Sénat du 28/07/2011 - page 1988

M. Mermaz souligne le fait que les opérations de maintenance des réacteurs du parc électronucléaire français sont à environ 80 % sous-traitées par EDF à des entreprises extérieures. Cette situation pose le problème de l'externalisation dans un domaine aussi sensible que le nucléaire. Il demande quelles mesures le ministère compte prendre pour protéger les salariés et dans le même temps assurer une véritable sécurité et sûreté des installations nucléaires françaises.

Information tardive de la population lors de l'incident à la raffinerie Total de Feyzin (Rhône) le 22 juin 2011 : Question N° : 112027 de M. Jacques Remiller (Isère)

Source : [Journal Officiel de l'Assemblée Nationale](#), Réponse du MEDDTL publiée au JO le : 09/08/2011
page : 8620

Lors de l'incident technique du 22 juin 2011, l'entreprise Total n'a pas contacté les autorités publiques ; alors que dans le même temps les pompiers faisaient évacuer certaines habitations et lieux de travail. M. Remiller aimerait savoir si le Gouvernement entend légiférer sur l'impératif d'information des autorités publiques par les entreprises en cas d'incident technique pouvant affecter la population, afin que la population soit obligatoirement informée dans ce cas précis.

Extension du périmètre Seveso : Question écrite n° 18758 de M. Jean Louis Masson (Moselle)

Source : [Journal Officiel du Sénat](#), Réponse du MEDDTL publiée dans le JO Sénat du 25/08/2011 - page 2212

Prenant l'exemple de la zone industrielle de Carling, M. Masson demande au Ministère si l'extension du périmètre Seveso ne semble pas "exorbitant et contraire au droit de propriété garanti par la Constitution, ce qui justifierait une indemnisation par l'État ou par l'établissement industriel à l'origine du périmètre Seveso."

Déchets radioactifs : Question N° 113809 de M. Dominique Dord (Savoie)

Source : [Journal Officiel de l'Assemblée Nationale](#), Réponse du MEDDTL publiée au JO le : 13/09/2011
page : 9853

M. Dord propose que "chaque pays acheteur de l'énergie d'origine nucléaire française se voit imposer la récupération et le stockage d'une quote-part des déchets radioactifs issus de la production de cette énergie nucléaire française. Il serait en effet incompréhensible que la France continue à produire, pour le compte de pays qui font le choix d'abandonner le nucléaire, une énergie productrice de déchets radioactifs qu'elle serait seule à devoir stocker."

Nouveau zonage sismique et implantation des centrales nucléaires : Question N° 110078 de M. Philippe Meunier (Rhône)

Source : [Journal Officiel de l'Assemblée Nationale](#), Réponse du MEDDTL publiée au JO le : 13/09/2011
page : 9845

En réponse à M. Meunier qui souhaite connaître les conséquences du nouveau zonage sismique en France entré en vigueur le 1er mai 2011, quant à l'implantation des centrales nucléaires, le MEDDTL précise notamment que "les centrales nucléaires font partie des ouvrages dits "à risque spécial", [...] et qu'à ce titre, leur construction "est soumise à une réglementation spécifique en matière de risque sismique : il s'agit des règles fondamentales de sûreté (RFS) établies par l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN)." [...]

AUTRE

Diffusion du DICRIM : Question N° 91371 de M. Marc Le Fur (Côtes-d'Armor)

Source : [Journal Officiel de l'Assemblée Nationale](#), Réponse du MEDDTL publiée au JO le : 13/09/2011
page : 9831

La mission d'information de l'Assemblée nationale sur les raisons des dégâts provoqués par la tempête Xynthia a examiné les causes des événements dramatiques ayant résulté de cet incident climatique et a formulé vingt-deux propositions afin d'éviter que de tels dégâts ne se reproduisent. La mission suggère notamment que tout propriétaire doive porter à la connaissance de son locataire les consignes du dossier d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM). M. Le Fur souhaite avoir des précisions sur les suites concrètes que le Gouvernement entend donner à cette suggestion.

4. Jurisprudence

Protection du littoral : validité d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles

Source : [Le Fil envirodroit](#), 29/06/2011

"Dans un arrêt du 1er juin 2011, la Cour administrative d'appel (CAA) de Douai a validé l'arrêté du 22 octobre 2007 par lequel le préfet du Pas-de-Calais a approuvé le plan de prévention des risques littoraux (PPRL). L'avis défavorable de la commission d'enquête, qui ne lie pas l'auteur de l'acte, est sans influence sur la légalité de l'arrêté attaqué portant approbation dudit plan. En outre, la CAA considère que la délimitation contestée ne repose pas sur une appréciation manifestement erronée. En conséquence, elle ne porte pas d'atteinte illégale au principe d'égalité des citoyens devant la loi."

Plan de prévention des risques contre l'inondation

Source : [La Gazette des Communes, des départements, des régions](#), 04/07/2011

"Même si une agglomération relevant d'un même bassin hydrographique a fait l'objet d'une analyse globale des risques d'inondation auxquels elle est exposée, le préfet peut prendre des arrêtés prescrivant l'établissement d'un plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) dans chacune des communes de cette agglomération."

Remboursement des frais résultant d'une pollution causée par une ICPE

Source : [Le Fil envirodroit](#), 18/07/2011

"Dans un arrêt rendu le 28 juin 2011 (N° 10BX03099), la cour administrative d'appel (CAA) de Bordeaux rappelle que, conformément à l'article L. 514-16 du Code de l'environnement, lorsque les personnes morales de droit public (en l'espèce, un service départemental d'incendie et de secours) interviennent pour atténuer les dommages résultant d'un incident ou d'un accident causé par une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE), elles ont droit au remboursement, par les personnes responsables de l'incident ou de l'accident, des frais qu'elles ont engagés, sans préjudice de l'indemnisation des autres dommages subis."

Sur l'articulation des PPRNP et des autorisations de construire

Source : [Journal des Accidents et des Catastrophes \(JAC\)](#), N° 116 - Juillet 2011

Cote IRMa : sc-aut-droit

En date du 4 mai 2011, un arrêt du Conseil d'Etat permet de préciser l'articulation existante entre un Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles (art. L. 562-1 du Code de l'environnement) et un permis de construire.

Responsabilité pour la rupture d'une digue pour défaut d'entretien

Source : [La Gazette des Communes, des départements, des régions](#), 28/07/2011

"Saisi en cassation d'un arrêt de la cour administrative d'appel de Marseille qui rejetait une demande d'expertise à propos de la rupture d'une digue, le Conseil d'Etat a rejeté le pourvoi en estimant qu'il n'était pas fondé sur un moyen sérieux."

ICPE : un exploitant mis en demeure par le Conseil d'Etat

Source : [Actu Environnement](#), 19/08/2011

"Par un arrêt du 26 juillet 2011, le Conseil d'Etat a mis en demeure l'exploitant d'une installation classée de déposer une nouvelle demande d'autorisation. Une application très intéressante des pouvoirs spéciaux du juge administratif en la matière." [En savoir plus : http://www.legifrance.gouv.fr/](http://www.legifrance.gouv.fr/)

Site pollué : preuve de la pollution par l'occupant du site

Source : [Le Fil envirodroit](#), 23/08/2011

"Dans un arrêt du 19 juillet 2011, la cour administrative d'appel (CAA) de Douai rejette la demande

d'indemnisation d'un requérant concernant un site pollué dont il a occupation. Les juges précisent les obligations incombant à l'occupant du domaine public. C'est notamment à lui d'apporter la preuve d'une pollution."

Espaces naturels et éboulements - Responsabilité des collectivités locales

Source : [La Gazette des Communes, des départements, des régions](#), 26/08/2011

La responsabilité de la commune peut éventuellement être engagée au titre de sa compétence de délivrance des autorisations d'utilisation du sol, ou de son pouvoir de police administrative.

Classement d'un site pollué en zone habitable : nécessaire appréciation de la situation globale du site

Source : [Le Fil envirodroit](#), 07/09/2011, CAA de Lyon du 14 juin 2011 N° 09LY00575

"Dans un arrêt du 14 juin 2011, la cour administrative d'appel (CAA) de Lyon a annulé, sur recours de l'exploitant d'un site industriel pollué, la délibération d'un conseil municipal ayant, d'une part, classé ce site en zone habitable dans le cadre d'un projet d'aménagement et, d'autre part, interdit toute construction ou installation sur le site. La cour a considéré, au regard de la pollution et de l'absence de toute mesure de dépollution envisagée globalement sur le site (notamment dans le cadre de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement -ICPE-), que la commune avait commis une erreur manifeste d'appréciation de la situation existante et des perspectives d'avenir de la zone."

Les PPRT ne valaient pas une question prioritaire de constitutionnalité

Source : [Actu Environnement](#), 28/09/2011

"Contestant les mesures qui lui étaient imposées, le riverain d'un site Seveso a attaqué l'arrêté d'approbation d'un PPRT et, à cette occasion, contesté les dispositions législatives sur lesquelles il était fondé. Le Conseil d'Etat n'a pas suivi." [En savoir plus : http://www.legifrance.gouv.fr/](http://www.legifrance.gouv.fr/)

Risques industriels : les riverains d'une ICPE peuvent avoir à financer des travaux de protection

Source : [Arnaud Gossement](#), 02/10/2011

"Le Conseil d'Etat vient de rendre une décision qui intéressera tous les riverains d'une installation classée. La Haute juridiction, à l'occasion d'une décision de rejet d'une Question prioritaire de constitutionnalité a précisé que l'article L.515-16 du code de l'environnement n'est pas contraire à la Constitution alors qu'il prévoit que des travaux de protection peuvent être mis à la charge des riverains d'ICPE."

VEILLE TECHNOLOGIQUE INTERNATIONALE

La veille technologique de l'IRMa fait état des évolutions techniques en liaison avec les risques majeurs.

RISQUES NATURELS

Un capteur d'images à la rescousse des prévisions des crues

Source : [L'Eau, l'Industrie, les Nuisances](#), Juin 2011

Le dispositif de surveillance IMAGINE fournit en temps réel des informations essentielles aux Services Centraux d'Hydrométéorologie et d'Aide à la Prévision des Inondations (SCHAPI) Quelle que soit l'ampleur d'une crue de rivière et quelles que soient les conditions météorologiques.

Suisse - Messages d'alerte en cas de dangers naturels : la Confédération et les médias tirent à la même corde

Source : [Confédération suisse](#), 27/06/2011

Afin de réduire les dommages occasionnés par les catastrophes naturelles, la Confédération suisse et les médias renforcent leur collaboration. Des messages d'avertissement officiels de la Confédération en cas d'important danger naturel seront désormais diffusés rapidement et de manière ciblée par la radio et la télévision.

Un système d'alerte aux tremblements de terre bientôt dans l'iPhone

Source : [Le Parisien](#), 22/08/2011

Au Japon, les utilisateurs de la version bêta d'iOS 5 peuvent d'ores et déjà bénéficier d'alertes aux tremblements de terre et aux tsunamis. Ces notifications peuvent intervenir jusqu'à deux minutes avant que la première secousse ne survienne.

Les premières cigarettes anti-incendie dans le commerce en Europe

Source : [Pompier.fr](#), 24/08/2011

Les premières cigarettes censées s'éteindre plus facilement pour limiter les incendies accidentels arrivent chez les revendeurs européens avant leur généralisation le 17 novembre. Les cigarettes équipées de ce dispositif répondent à une norme voulue par la Commission européenne en 2008 pour limiter les incendies accidentels. Selon cette norme, la responsabilité juridique d'un fabricant pourra être engagée s'il est établi qu'une de ses cigarettes, non conforme, a été à l'origine d'un incendie.

Visualisation de l'augmentation des précipitations pendant la semaine de l'eau

Source : [bulletins-electroniques.com](#), 25/08/2011

A l'occasion de la semaine de l'eau à Stockholm, l'Institut météorologique et hydrologique suédois (SMHI) va présenter cette année, le climat du futur et les conséquences pour les villes grâce à la technologie de visualisation au cours d'une projection de 15 minutes.

Les Européens développent de meilleurs outils de prévision des crues

Source : [Cordis.europa.eu](#), 01/09/2011

Cote IRMa : sc-aut-prev

Protéger les citoyens des inondations est un objectif important pour les Européens. Des scientifiques du Cemagref, l'institut français de recherche en sciences et technologies pour l'environnement, sont parvenus à développer et poursuivent l'amélioration d'outils de prévision pouvant alerter les autorités et le public d'inondations possibles, offrant ainsi aux zones menacées le temps de se protéger.

Bientôt une précision au kilomètre près pour les prévisions météorologiques

Source : [Actualités news environnement](#), 07/09/2011

De nouveaux types de simulations informatiques couvrant la totalité de la planète pourraient permettre d'atteindre une précision de quelques kilomètres en termes de prévisions météorologiques, facilitant ainsi l'anticipation des phénomènes extrêmes climatiques.

Prévision des inondations : une simulation accélère 100 fois les cours d'eau

Source : [Smartplanet.fr](#), 09/09/2011

Des chercheurs de l'université du Texas à Austin et IBM, ont annoncé avoir développé une nouvelle technologie de prévision des inondations qui permettrait de déclencher les alertes avec plusieurs jours d'avance.

Une capsule ronde en cas de tsunami

Source : [Yahoo France actualités](#), 30/09/2011

"Une petite entreprise japonaise a conçu une capsule flottante en cas de nouveau tsunami: "Noah", nom de cet abri rond, ressemble à une énorme balle de tennis."

RISQUES TECHNOLOGIQUES

Plan d'action de l'ISO pour des normes contre les catastrophes pétrolières

Source : [Organisation internationale de normalisation](#), 29/06/2011

L'Organisation internationale de normalisation (ISO) annonce le lancement d'un plan visant d'une part à répertorier et améliorer les normes existantes pertinentes en matière de lutte contre les catastrophes pétrolières et d'autre part à élaborer de nouvelles normes destinées à compléter les premières. L'objectif est de couvrir les phases de forage, construction et exploitation.

Des bactéries transgéniques pour nettoyer les eaux polluées par le mercure

Source : [20 minutes.fr](#), 17/08/2011

Des bactéries transgéniques pouvant supporter de fortes doses de mercure ont été capables d'en débarrasser leur environnement. Cette avancée pourrait faciliter le nettoyage biologique de zones polluées, selon des scientifiques...

Mesurer la radioactivité grâce à une housse de téléphone portable

Source : [Maxisciences](#), 22/09/2011

"Pour répondre à l'anxiété des Japonais depuis l'accident nucléaire de la centrale de Fukushima, l'opérateur nippon NTT Docomo a mis au point une housse de transport de téléphone portable un peu spéciale. Celle-ci est capable de mesurer la radioactivité ambiante."

AUTRES

Gestion de crise : Les préfetures et Météo-France en web-conférence

Source : [Ministère de l'Intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales](#), 01/07/2011

L'expérimentation des échanges en "web-conférence", en cas de crise, entre les centres opérationnels, les préfetures et Météo-France, sera opérationnelle à partir du deuxième trimestre 2011 et généralisée d'ici 2013.

Après le tsunami au Japon, la Chine propose un réseau de surveillance maritime national et international en Mer de Chine méridionale

Source : [bulletins-electroniques.com](#), 22/07/2011

La Chine a récemment proposé aux pays bordant la Mer de Chine méridionale la mise en place d'un système d'alerte aux tsunamis afin d'accroître le partage entre nations des informations sismiques et géologiques et d'améliorer la prévision de catastrophes maritimes. Si la proposition est adoptée par les Etats concernés, un tel système pourrait être opérationnel d'ici cinq ans.

Nouveau service en ligne pour les voyageurs français : Ariane

Source : [France Diplomatie](#), 12/07/2011

Le ministère des Affaires étrangères et européennes a lancé le 12 juillet 2011, un portail Internet,

©IRMa - Tous droits réservés.

"ARIANE", permettant aux voyageurs français de s'inscrire afin d'être joints en cas de crise grave ou de catastrophe naturelle comme ce fut le cas lors de l'éruption du volcan islandais en 2010 ou du tremblement de terre au Japon en mars 2011. Les personnes inscrites recevront également des informations sur le déroulement d'éventuelles opérations de secours.

L'Appli qui sauve de la Croix-Rouge française bientôt sur tous les Smartphones

Source : [Croix-Rouge française](#), 25/08/2011

Après un lancement sur iPhone, en février 2011, "l'Appli qui sauve" de la Croix-Rouge française sera disponible gratuitement sur les Smartphones Nokia et Android à partir du 8 septembre prochain.

Sauvetage des personnes : un projet européen testé à Avignon

Source : [Le Dauphiné Libéré](#), 07/09/2011

Son nom : le projet SGL, pour Second génération locator. 21 partenaires européens travaillent depuis octobre 2008 pour mettre au point un appareil électronique permettant de détecter les victimes enfouies sous des décombres, à la suite de catastrophes, type effondrement ou explosion.

Un détecteur de souffle capable de retrouver les victimes de catastrophes

Source : [Les Echos](#), 12/09/2011

Des scientifiques de l'Université britannique de Loughborough ont annoncé avoir mis au point le premier appareil capable de détecter, par le souffle et la sueur, les victimes ensevelies sous les décombres d'un immeuble détruit par une catastrophe naturelle ou un attentat. L'étude, la première du genre sur un tel détecteur, est publiée par l'Institut de Physique (IOP) britannique.

Les personnes sourdes ou malentendantes disposent d'un numéro d'urgence : le 114

Source : [Portail du gouvernement](#), 15/09/2011

Les personnes sourdes ou malentendantes habitant en France métropolitaine, victimes ou témoins d'une situation d'urgence, peuvent désormais alerter un numéro d'urgence, le 114, pour signaler un problème les concernant. Ce service d'alerte fonctionne uniquement par fax ou SMS. Il traite et relaye les appels vers les services compétents (15,17,18).

Un nouveau système d'alerte en cas de sinistre

Source : [L'Express](#), 24/09/2011

Un nouveau système d'alerte multimédia sera déployé d'ici trois ans, pour pouvoir évacuer les populations en cas de tempête ou d'inondation, a déclaré samedi (24 septembre) Nicolas Sarkozy en clôture du 118e Congrès des sapeurs-pompiers, à Nantes. Le SAIP (Système d'alerte et d'information des populations) fonctionnera via des sirènes mais aussi des messages diffusés à la radio, à la télévision et sur les téléphones portables.

Allemagne - Nouvelle plateforme de renseignements sur les futurs enjeux environnementaux

Source : [bulletins-electroniques.com](#), 28/09/2011

L'Institut des communications environnementales (INFU) de l'Université Leuphana de Lunebourg (Basse-Saxe) s'est lancé depuis le 1er septembre 2011 dans la création d'une plateforme d'information sur les changements climatiques mondiaux. L'objectif de ce projet mené en coopération avec la bibliothèque de l'Université, est avant tout de permettre à un large public d'avoir plus facilement accès aux résultats des recherches transdisciplinaires menées dans le domaine du changement climatique, de la perte de biodiversité et de l'alimentation mondiale.

Ouverture d'une base de données en ligne sur les projets de recherche relatifs au changement climatique et à l'adaptation

Source : [Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement](#), 03/10/2011

L'Observatoire national sur les effets du réchauffement climatique (ONERC) vient de mettre en

ligne, sur le site du Ministère du Développement durable, une base de données réalisée en partenariat avec le GIS Climat Environnement et Société, qui recense des projets de recherche sur le changement climatique et l'adaptation. Prévues par le plan national d'adaptation au changement climatique présenté le 21 juillet dernier, cette base de données a pour but de faciliter et accélérer la diffusion des résultats de la recherche.

POUR ALLER PLUS LOIN...

Le Centre de ressources de l'IRMa vous propose quelques documents sélectionnés dans sa bibliothèque ou sur Internet, en relation avec la réglementation.

Vous souhaitez consulter :

- l'intégralité du fonds de la bibliothèque, [rendez-vous sur le catalogue en ligne](#),
- [les dernières acquisitions](#)

[Brochure / Plaquette d'information] - [Collectivités territoriales, de vous dépend la sécurité à proximité des réseaux](#)
[Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement / Direction Générale de la Prévention des Risques](#), 2011, 23 p.

Ce document rappelle les évolutions majeures de la réforme "réseaux et canalisations" ainsi que les obligations pour les personnes exécutant des travaux et celles des exploitants de réseaux. Par ailleurs, elle précise les impacts de cette réforme pour les collectivités territoriales.

[Article] - [Gestion d'un événement accidentel en milieu naturel](#)
[Guelorget, Yves - Ponsin, Violaine, Environnement & Technique](#), 2011, n° 310, p. 26-31

La rupture d'un pipeline dans la Crau le 7 août 2009 a été un accident unique en Europe de par l'importance des volumes déversés et sa localisation au cœur d'une Réserve Naturelle. Deux ans après cet événement, cet article présente un premier retour d'expérience sur cet accident qui a été un des déclencheurs de l'évolution de la loi sur la sécurité des équipements industriels (arrêté du 20 décembre 2010).

[Ressource électronique] - [Protection contre la foudre des installations classées pour la protection de l'environnement](#)
[Gruet, Pierre - Institut National de l'Environnement et des Risques industriels \(INERIS\)](#), Paris : INERIS, 2010

L'objectif de ce rapport est de donner à l'inspection des installations classées les informations nécessaires pour apprécier l'analyse du risque foudre, l'étude technique, la notice de vérification et de maintenance, le carnet de bord et les rapports de vérifications.

[Article] - [Liquides inflammables, rappels réglementaires](#)
[Migeon, Aline, Face au Risque](#), 2010, n° 467, p. 37-38

Cet article rappelle la définition du liquide inflammable et la réglementation s'y rapportant : TMD, Code du travail, ICPE, Code de la construction...

[Article] - [Centrales nucléaires : Les collectivités réclament un droit de regard](#)
[Bonnet, D. - Ferrero, C. - Ménégó, K. - \[et al.\], La Gazette des communes, des départements, des régions](#), n° 12/2070 du 21 mars 2011, p. 20-21

Les acteurs locaux manquent d'information. Les exercices de simulation d'incidents s'avèrent parfois bâclés.